

**PROVINCE DE QUÉBEC,  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ELZÉAR-DE-TÉMISCOUATA**

La séance extraordinaire du conseil municipal eut lieu le mardi 18 juillet 2023 à 19 h 00 à la bibliothèque municipale.

**PRÉSENCES** :

Mesdames : Josée Beaulieu – Mélissa Boucher-Caron– Katy Nadeau –  
Hélène Durette

Messieurs : Guy Thibault – Alain Morin – Réjean Deschênes, maire

Et madame Denise Dubé, directrice générale, agissant comme secrétaire d'assemblée.

Madame Eloïse René de Cotret, chargée de projets développement et administration est aussi présente à cette réunion.

**OUVERTURE** :

Par quelques mots de bienvenue adressés à l'assistance, le maire fait l'ouverture de la séance qui débute à 19h00.

**ORDRE DU JOUR**

1. Ouverture de la séance ;
2. Adoption de l'ordre du jour ;
3. Employés de voirie – temps supplémentaire;
4. Engagement employés supplémentaires – travaux sinistre;
5. Emprunt temporaire;
6. Tecq;
7. Signature de la convention - Aide financière PAVL);
8. Période de questions portant uniquement sur les sujets à l'ordre du jour;
9. Levée de l'assemblée;

2023 - 111

IL EST PROPOSÉ par Mme Katy Nadeau;  
APPUYÉ par Mélissa Boucher Caron;  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (ères);

Que l'ordre du jour soit accepté tel  
que présenté.

## **AVIS DE CONVOCATION**

Les membres du conseil ont reçu l'avis de convocation conformément aux dispositions du Code municipal, avis par écrit ayant été donné, il est proposé et résolu unanimement d'accepter l'avis de convocation.

## **EMPLOYÉS DE VOIRIE – TEMPS SUPPLÉMENTAIRE**

ATTENDU que les employés municipaux ont travaillé beaucoup d'heures lors de l'inondation du 9 juillet 2023;

ATTENDU qu'il y a trop d'heures cumulées et que nos employés ne pourront pas reprendre le temps en congé car ceci retarderait les autres travaux en cours;

2023 – 112

IL EST PROPOSÉ par monsieur Guy Thibault;  
APPUYÉ par madame Hélène Durette;  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères) ;

De rémunérer nos employés pour les heures cumulées pendant l'inondation.

## **ENGAGEMENT EMPLOYÉS SUPPLÉMENTAIRES – INONDATION 9 JUILLET 2023**

ATTENDU l'inondation du 9 juillet 2023 a occasionnée beaucoup de travaux supplémentaires et que nos employés réguliers n'ont pas fourni à la tâche;

ATTENDU que nous avons engagé deux (2) employés additionnels pour assurer la sécurité des citoyens;

2023 – 113

IL EST PROPOSÉ par monsieur Alain Morin;  
APPUYÉ par madame Hélène Durette;  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères) ;

De procéder au paiement de salaire de Messieurs Marco Ouellet et Jimmy Briand.

## **EMPRUNT TEMPORAIRE DE 334 466\$**

ATTENDU que le conseil municipal fait une demande auprès du CFE pour avoir un prêt temporaire de 334 466,00\$ en attendant de recevoir la subvention du programme d'aide à la voirie locale (PAVL);

IL EST PROPOSÉ par madame Mélissa Boucher Caron;  
 APPUYÉ par madame Katy Nadeau;  
 ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères) ;

Que le conseil municipal de Saint-Elzéar-de-Témiscouata autorise la directrice générale à faire un emprunt temporaire de 334 466,00\$ en attendant de recevoir la subvention du programme d'aide à la voirie locale (PAVL).

Que le conseil municipal de Saint-Elzéar-de-Témiscouata nomme Monsieur Alain Morin, maire suppléant et madame Denise Dubé, directrice générale pour la signature des documents.

### **AIDE FINANCIÈRE – SIGNATURE DE CONVENTION**

ATTENDU que le Ministre des Transports, pour et au nom du gouvernement du Québec, représenté par monsieur Raymond Jeudi, directeur par intérim des aides aux municipalités;

ATTENDU que la Municipalité de Saint-Elzéar-de-Témiscouata, personne morale de droit public, légalement constituée, représentée par monsieur Réjean Deschênes, maire et madame Denise Dubé, directrice générale

IL EST PROPOSÉ par madame Hélène Durette ;  
 APPUYÉ par Madame Mélissa Boucher Caron ;  
 ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères) ;

Que le conseil municipal de Saint-Elzéar-de-Témiscouata autorise Monsieur Alain Morin, maire suppléant et madame Denise Dubé, directrice générale pour la signature de la convention d'aide financière dans le cadre du Volet Entretien du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL).

### **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

À 19 :31, le maire déclare la levée de l'assemblée.

« Je, Réjean Deschênes, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».

---

Directrice générale

---

Maire